VILLE DE SION
URBANISME ET MOBILITE

EXTENSION CAMPUS EPFL : ALPOLE

MODIFICATION PARTIELLE DU PAZ ET DU RCCZ

MODIFICATION PARTIELLE DU PAZ

ECHELLE 1 :2 000

Sion, le 25 mars 2019

AZUR Roux & Rudaz sàrl | rue du Scex 16B | 1950 Sion
+41.27.323.02.06 | info@azur-sarl.ch | www.azur-sarl.ch

Décision du Conseil Municipal, en date du :

le Président

le Secrétaire

Approbation par le Conseil Général, en date du :

le Président

le Secrétaire

Homologation par le Conseil d'Etat, en date du:

Document de travail à l'usage du Conseil général

SITUATION

Echelle : 1:25 000

N

Légende

périmètre de modification du PAZ

affectation des zones

- zone de constructions et d'installations publiques D Campus
- zone centres d'achat
- zone d'habitat collectif A
- zone industrielle 1
- zone industrielle 2
- intérêt général A

à titre indicatif

danger de crues du Rhône

- danger faible
- danger moyen
- danger résiduel
- danger élevé (h>2m)
- danger élevé (v x h >2m2/s)

plafond aérien

- OLS Surface d'approche
- OLS Surface d'approche hélicoptère
- OLS Surface de montée au décollage
- OLS Surface de transition

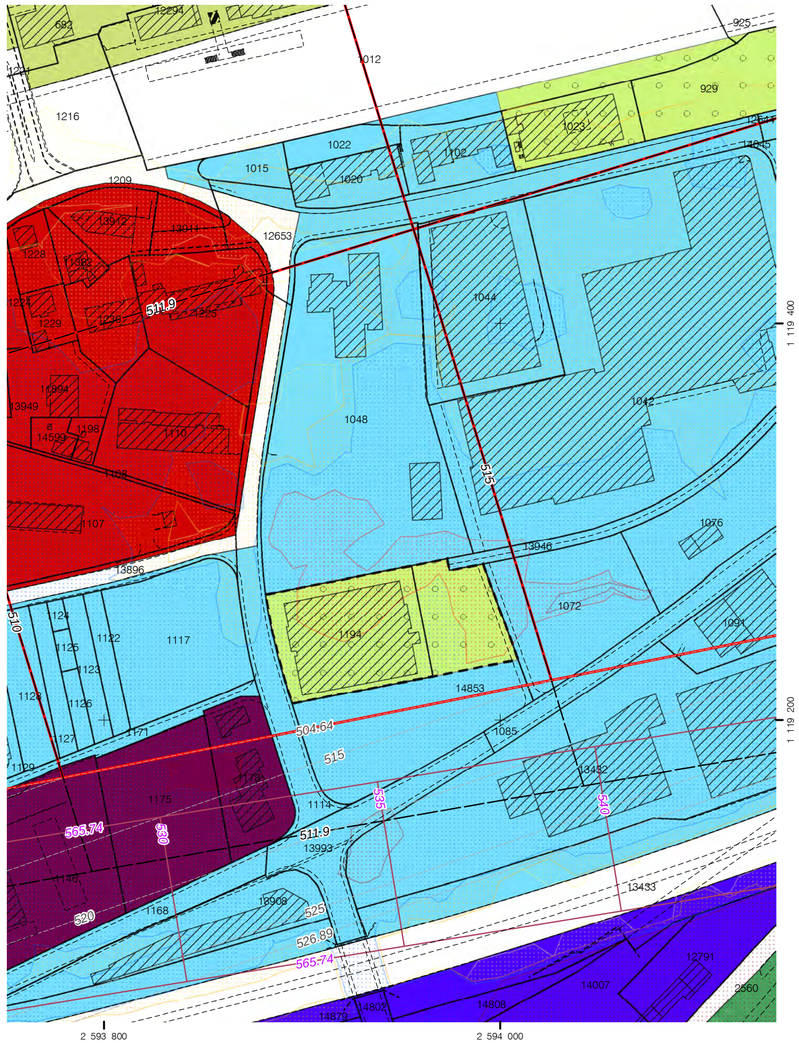

MODIFICATION PARTIELLE DU PAZ

Echelle : 1:2 000

0 12.5 25 50 75 100 Mètres

N